

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1108

6 mai 2008

### SOMMAIRE

Adonia Participations S.A. ....	53153	L2 Special Situations 2 S.à r.l. ....	53144
Aleon Holding S.A. ....	53175	Larchamp S.A. ....	53177
All-Sport International Holding S.A. ....	53183	Lux Web Ventures Holding S.A. ....	53152
Art & Bois S.à r.l. ....	53184	Moabi S.à r.l. ....	53176
Avery Dennison Holding Luxembourg S.à r.l. ....	53178	Multimaxx Consult S.à r.l. ....	53158
Avery Dennison Investments Luxembourg .....	53178	Nico Airport S.à.r.l. ....	53153
Batitec S.à.r.l. ....	53183	Ogura S.A. ....	53145
Bellflower S.à r.l. ....	53163	Oxylux S.A. ....	53184
Bellflower S.à r.l. ....	53164	PB PCR 3 S.à r.l. ....	53139
Berwick Global Research S.à r.l. ....	53177	Polimm S.A. ....	53146
Bicafé Luxembourg s.à.r.l. ....	53161	Portpin Finances S.A. ....	53174
BIL Re ....	53138	Quarter Holding S.A. ....	53159
Bofin International S.A. ....	53144	Raik Property S.à r.l. ....	53159
Clementina Finance S.A. ....	53163	Real Estate Investor Fund 4 S.à r.l. ....	53145
Cliffs International Lux IV ....	53178	Ribamar Costa S.à r.l. ....	53163
Cofalux S.à r.l. ....	53163	Ribamar Costa S.à r.l. ....	53162
Cofirem S.A. ....	53158	Saturno S.A. ....	53144
Dubai Group Inc. S.A. ....	53177	Seapoint ....	53159
Enertrag Bulgaria Wind Europe S.à r.l. ...	53174	SGBT European Citius Investments S.A. .....	53162
Engcap Lux QAIQ, S.à r.l. ....	53138	SGBTIF ....	53175
Ernee Gestion S.A. ....	53176	Sinex Investment S.A. ....	53184
European Network of Political Founda- tions - Independent Actors in Democracy Promotion, Development Cooperation and Political Dialogue ....	53146	Socogip Holding S.A. ....	53175
European United Bakeries S.A. ....	53152	Socogip Holding S.A. ....	53175
Euro USA International Holding S.A.H. .....	53158	Telesma ....	53183
Fidufisc S.A. ....	53177	Termidor S.A. ....	53178
Hadhan Holding S.A. ....	53174	UBP Multifunds II ....	53176
Infiny Finance Holding S.A. ....	53146	Valendis International Holding S.A. ....	53152
		Valendis International Holding S.A. ....	53162
		Valendis International Holding S.A. ....	53162
		Walberg S.A. ....	53164
		Weafficiency Holding S.A. ....	53145

**BIL Re, Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 46.937.

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 28 mars 2008*

**1. Elections statutaires:**

- L'Assemblée décide de ne pas renouveler le mandat de PriceWaterhouseCoopers et donne mandat de réviseur à Deloitte SA, 560, rue de Neudorf, à L-2220 Luxembourg pour une période de trois ans qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2010.

- L'Assemblée décide le renouvellement des mandats d'administrateurs de Monsieur Pierre Malevez, Monsieur Nico Picard et Monsieur Carlo Pütz pour une période de un an qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2008.

Eurco S.A.

Nicolas LEONARD

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2008048983/1707/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02653. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

**Engcap Lux QAIQ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 132.322.

L'an deux mille huit, le six mars.

Par devant Nous, Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de Engcap Lux QAIQ S.à r.l, une société établie et existant au Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 132322, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, le 21 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C), numéro 2528 en date du 7 novembre 2007, (la "Société").

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Massimo Perrone, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés de la Société, sont dûment représentés. Le nombre de parts sociales qu'ils détiennent a été reporté sur une liste de présence. Cette liste de présence et les procurations, signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 122.000 (cent vingt-deux mille) parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 0.25 (vingt-cinq cents) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de EUR 30.500 (trente mille cinq cents euros), sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, et dont les associés ont été préalablement informés,

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social de 1, rue des Glacis L-1628 Luxembourg à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall;
2. Modification subséquente de la première phrase de l'article 2 des statuts;
3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par les associés, les résolutions suivantes ont été prises:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de 1, rue des Glacis L-1628 Luxembourg à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

*Deuxième résolution*

Par conséquent la première phrase de l'article 2 des statuts est modifiée pour avoir désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

"The registered office of the Company is established in Munsbach, municipality of Schuttrange (Grand-Duchy of Luxembourg)."

Version française:

"Le siège social est établi dans la commune de Schuttrange (Grand-Duché de Luxembourg)."

*Troisième résolution*

L'assemblée constate le changement de l'adresse professionnelle des deux gérants de catégorie B de la société à savoir Messieurs Olivier Dorier et Stewart Kam Cheong qui est désormais L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait et passé à Junglinster, même date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite du présent acte aux comparants, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: PERRONE; THILL; - J. SECKLER.

Enregistré / rôle / renvoi à Grevenmacher, le 12 mars 2008, Relation GRE / 2008/1219. - Reçu douze euros (12 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 avril 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008050090/231/57.

(080055035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

**PB PCR 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 137.704.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty seventh of March.

Before us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

APPEARED:

PB PCR Soparfi 1, Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg limited liability company, formed and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse, R.C.S. Luxembourg section B number 136525,

here represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, represented as said before, request the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a limited liability company, ("société à responsabilité limitée"), as follows:

**Chapter I.- Purpose - name - duration**

**Art. 1.** A company is established between the actual sole share owner and all those who may become owners in the future, in the form of a limited liability company, ("société à responsabilité limitée"), which will be ruled by the concerning laws and the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the company are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, to the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

It may use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting of by option to purchase and any other way whatever securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location.

The company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate.

The company may also undertake any commercial industrial and financial transactions, which it might deem useful for the accomplishment of its purpose.

**Art. 3.** The duration of the company is unlimited.

**Art. 4.** The company shall take the name of PB PCR 3 S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office shall be at Luxembourg.

The company may open branches in other countries.

It may, by a simple decision of the associates, be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg.

### Chapter II.- Corporate capital - sharequotas

**Art. 6.** The company's capital is set at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR), represented by five hundred (500) sharequotas of a par value of twenty-five Euros (25.- EUR) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they are cancelled and the capital reduced proportionally.

**Art. 7.** The sharequotas shall be freely transferable between associates.

They can only be transferred inter vivos or upon death to non-associates with the unanimous approval of all the associates.

In this case the remaining associates have a preemption right.

They must use this preemption right within thirty days from the date of refusal to transfer the sharequotas to a non-associate person.

In case of use of this preemption right the value of the sharequotas shall be determined pursuant to par. 6 and 7 of article 189 of the Company law.

**Art. 8.** Death, state of minority declared by the court, bankruptcy or insolvency of an associate do not affect the company.

**Art. 9.** Creditors, beneficiaries or heirs shall not be allowed for whatever reason to place the assets and documents of the company under seal, nor to interfere with its management; in order to exercise their rights they will refer to the values established by the last balance-sheet and inventory of the company.

### Chapter III.- Management

**Art. 10.** The company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders, nominated and subject to removal at any moment by the general meeting which determines their powers and compensations.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there is more than one manager, by any one manager of category A and any one category B manager acting jointly.

**Art. 11.** Each associate, without consideration to the number of sharequotas he holds, may participate to the collective decisions; each associate has as many votes as sharequotas.

Any associate may be represented at general meetings by a special proxy holder.

**Art. 12.** Collective resolutions shall be taken only if adopted by associates representing more than half of the corporate capital.

Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

**Art. 13.** In case that the company consists of only one share owner, the powers assigned to the general meeting are exercised by the sole shareholder.

Resolutions taken by the sole shareholder in virtue of these attributions must be mentioned in a protocol or taken in written form.

Contracts concluded between the sole shareholder and the company represented by the sole shareholder must also be mentioned in a protocol or be established in written form.

This disposition is not applicable for current operations made under normal conditions.

**Art. 14.** The managers in said capacity do not engage their personal liability concerning by the obligation they take regularly in the name of the company; as pure proxies they are only liable for the execution of their mandate.

**Art. 15.** Part of the available profit may be assigned as a premium in favour of the managers by a decision of the share owners.

**Art. 16.** The fiscal year shall begin on the 1st of January and terminate on the 31st of December.

#### **Chapter IV.- Dissolution - liquidation**

**Art. 17.** In case of dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may not be shareholders and shall be nominated by the associates who shall determine their powers and compensations.

#### **Chapter V.- General stipulations**

**Art. 18.** All issues not referred to in these articles, shall be governed by the concerning legal regulations.

##### *Special dispositions*

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on the 31st of December 2008.

##### *Subscription and payment*

All the shares have been subscribed by the shareholder PB PCR Soparfi 1, Luxembourg S.à r.l., prenamed.

All the shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

##### *Costs*

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand Euros.

##### *Decisions of the shareholder*

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareholder took the following resolutions:

- 1.- The registered office is established in L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.
- 2.- The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:
  - Mr. Rüdiger KIMPEL, Financial Trader, born in Wiesbaden (Germany) on the 2nd of September 1961, residing in L-2148 Luxembourg, 3, rue Fernand Mertens, Category A manager;
  - Mr. Bob FABER, Chartered Accountant, born in Luxembourg on the 15th of May 1964, residing professionally at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, Category B manager;
  - Mr. Charles MEYER, Chartered Accountant, born in Luxembourg on the 19th of April 1969, residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, Category B manager.
- 3.- The company will be validly bound by the joint signature of one category A manager and one category B manager of the Company.

##### *Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing mandatory, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing mandatory and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing mandatory, acting as said before, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit. Le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

PB PCR Soparfi 1, Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse, R.C.S. Luxembourg section B numéro 136525,

ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, requiert le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup> .- Objet - raison sociale - durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut effectuer toutes opérations immobilières et mobilières. La société peut acquérir, vendre et gérer tous immeubles de quelque nature et dans quelque pays ou endroit que ce soit.

La société peut également s'engager dans toutes opérations immobilières et effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété d'immeubles.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières susceptibles de favoriser l'accomplissement des activités décrites ci-dessus.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de PB PCR 3 S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

La société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

### **Titre II.- Capital social - parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption.

Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

### **Titre III.- Administration et gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou, en cas de pluralités de gérants, par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B agissant conjointement.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par les associés, en vertu de leurs pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre les associés et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 16.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre.

#### **Titre IV.- Dissolution - liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

#### **Titre V.- Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2008.

##### *Souscription et libération*

Toutes les parts sociales ont été souscrites par l'associé PB PCR Soparfi 1, Luxembourg S.à r.l., préqualifié.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à environ mille euros.

##### *Décisions de l'associé*

Immédiatement après la constitution de la société, l'associé a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-1511 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.
- 2.- Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Rüdiger KIMPEL, commerçant financier, né à Wiesbaden (Allemagne), le 2 septembre 1960, demeurant à L-2148 Luxembourg, 3, rue Fernand Mertens, gérant de catégorie A;
  - Monsieur Bob FABER, expert comptable, né à Luxembourg, le 15 mai 1964, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, gérant de catégorie B;
  - Monsieur Charles MEYER, expert comptable, né à Luxembourg, le 19 avril 1969, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, gérant de catégorie B.
- 3.- La société est valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

##### *Constataion*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THILL, J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 avril 2008. Relation GRE/2008/1507. — Reçu soixante deux euros et cinquante cents 0,50% = 62,50 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 avril 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008050117/231/247.

(080055277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

---

**Saturno S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 79.951.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 7 février 2008*

La démission de Monsieur SCHAUS Adrien de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Monsieur VEGAS-PIEORNI Louis, expert-comptable, né le 26.09.1967 à Fameck (France), domicilié au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme

SATURNO S.A.

Robert REGGIORI / Jean-Marc HEITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008050273/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2008, réf. LSO-CP01788. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

---

**Bofin International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 67.293.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 31 janvier 2008*

La démission de Monsieur BOTTO POALA Paolo de son poste d'administrateur avec pouvoir de signature B est acceptée.

Monsieur PICCO Edoardo Carlo, administrateur de sociétés, né le 17.05.1961 à Vercelli (Italie), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur avec pouvoir de signature B. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Pour extrait sincère et conforme

BOFIN INTERNATIONAL S.A.

DE BERNARDI Angelo / DE BERNARDI Alexis

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008050274/545/20.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2008, réf. LSO-CP01793. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

---

**L2 Special Situations 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 129.534.

A la suite de la cession de parts intervenue en date du 29 janvier 2008, les 500 parts sociales représentant l'intégralité du capital social sont détenues dorénavant par la société L2H Special Situations Limited, 7 Esplanade, St Helier, Jersey JE4 8UW.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008050277/506/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07521. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

---

**Real Estate Investor Fund 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 7.300.000,00.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 129.684.

Il résulte d'un acte notarié en date du 29 juin 2007 suite à un apport de capital, que la société AEDES LUXEMBOURG S.A., domiciliée à 17, rue Beaumont L-1219 LUXEMBOURG a transféré 292,000 parts sociales de la société à la société REAL ESTATE INVESTOR FUND 3 S.A.R.L., ayant son siège au 17, rue Beaumont, L-1219 LUXEMBOURG.

Luxembourg, le 05.03.2008.

Pour Extrait et Publication

REAL ESTATE INVESTOR FUND 4 SARL

Jacopo ROSSI

Gérant

Référence de publication: 2008050275/545/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08630. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

---

**Weafficienne Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.476.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Mademoiselle Noëlle PICCIONE. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Luxembourg, le 26 mars 2008.

WEAFFICIENCE HOLDING S.A.

C. FRANCOIS / N. PICCIONE

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008050283/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP02967. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

---

**Ogura S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 42.016.

Par décision de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 28 février 2008 ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 30 juin 2010:

*Administrateurs:*

- Luc BRAUN, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Président;
- Horst SCHNEIDER, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué
- FIDESCO S.A., 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur.

*Commissaire:*

- EURAUDIT Sàrl, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008050291/504/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04976. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

**Polimm S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 80.029.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 7 mars 2008*

- Le mandat d'Administrateur de Catégorie A de Monsieur Christian ABELÉ, employé privé, demeurant au 264, avenue de Brigode, F-59.200 Villeneuve d'Ascq, est reconduit pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009;

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTRÔLE S.A., société anonyme, avec siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Luxembourg, le 7 mars 2008.

Certifié sincère et conforme

POLIMM S.A.

Signature / Signature

Administrateur catégorie A / Administrateur catégorie B

Référence de publication: 2008050281/795/21.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP02992. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

**Infiny Finance Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.284.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Mademoiselle Noëlle PICCIONE. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Luxembourg, le 21 mars 2008.

INFINY FINANCE HOLDING S.A.

S. BAERT / N. PICCIONE

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008050282/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP02970. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

**ENoP, European Network of Political Foundations - Independent Actors in Democracy Promotion, Development Cooperation and Political Dialogue, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 40, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg F 7.567.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the thirteenth of March,

Before the undersigned Notary, Maître Karine REUTER, notary public in Redange/Attert, (Grand-Duché de Luxembourg)

There appeared:

Madame Tatjana BUTORAC, born March 12th, 1978 in Novis Sad (Serbien), residing in D-40 477 DUESSELDORF (Allemagne), 9 Mauerstrasse,

Monsieur Christos KATIOULIS, born August 20th, 1974 à Böblingen (Allemagne), residing in D-53 111 BONN (Allemagne), Rosental 43,

Monsieur Dr. Peter-Hubert KÖPPINGER, bom April 19th, 1949 in Frauenthal (Allemagne), residing in B-I000 BRUXELLES, 72, rue des Eburons,

Monsieur Claude WEINBER, born June 12th, 1953 in Ixelles (B), residing in D-69 126 HEIDELBERG, Leimestrasse, 20

Monsieur Dr. Jürgen D. WICKERT, born September 20th, 1944 in Säckingen (Allemagne), residing in D-53 177 BONN-BAD (Allemagne) Godesberg.

This appearing parties requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of an "association sans but lucratif" - hereafter referred to as "The Network" - as follows:

**Art. 1.** A Network is established in the form of a "association sans but lucratif", which will be ruled by the concerning laws and the present articles of incorporation.

The name of the Network shall be "European Network of Political Foundations - Independent Actors in Democracy Promotion, Development Cooperation and Political Dialogue"

The abbreviated name of the Network shall be: "ENoP".

The registered offices are in L-1330 Luxemburg, 40, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

**Art. 2.** The Network shall be an informal cooperation grouping of its members without legal status. The objectives of the Network shall be:

- To support the participation of European political foundations in the European Union's programmes and projects on democracy promotion, development cooperation and political dialogue;

- To promote the regular transfer of experience, gained from the international work of European political foundations, into the policies and programmes of the European Union.

The activities of the Network shall be:

- Participation in consultations of the European Union Institutions on programmes and projects in the fields of democracy promotion, development cooperation and political dialogue;

- Transfer of experience gained from the activities and projects of its members to the relevant work units of the EU Institutions;

- Lobby activities to promote the development of a favourable environment and framework for the participation of political foundations in the programmes and projects of the European Union Institutions;

- Dialogue and exchange of information with other stakeholders in the fields of democracy promotion, development cooperation and political dialogue to clarify and strengthen the role of political foundations;

- Provision of information on key programmes of the European Union in the fields of democracy promotion, development cooperation and political dialogue to its members.

The Network shall not publish any political comments or participate in political campaigning nor organise projects of democracy promotion or development cooperation.

The Network shall have its own letterhead and website ([www.enop.eu](http://www.enop.eu)) containing a comprehensive list of its members as well as basic information about European political foundations and their involvement in EU programmes and projects.

**Art. 3.** The membership criteria shall be as follows:

- Members must be political foundations headquartered in one of the member states of the EU or in a state possessing candidate country status for accession to the EU;

- Members must be close to but independent of a political party which either is represented in their respective national Parliament or in the European Parliament or has been represented therein during the decade preceding the commencement of membership in the Network. The respective party must belong to the democratic spectrum and adhere to the common European values;

- Members must be engaged in democracy promotion and/or development cooperation and be independent in the management of their funds for democracy promotion and/or development cooperation projects as well as in all decisions pertaining to the implementation of such projects;

- Members must dispose of staff and publish regular activity and financial reports.

Political foundations fulfilling these criteria can apply for membership in the Network by sending their membership request to the Network Coordinator. The Coordinator shall transfer the request to those members of the Steering Committee belonging to the same party family as the applicant. The Steering Committee shall confirm the decision of the respective party family unless more than one third of its members oppose it.

**Art. 4.** Members of the Network shall be entitled to the following rights:

- Involvement in the generation of all common positions and statements of the Network;

- Participation in the annual General Assembly and in the regular informal meetings of the Network;

- Nomination of the members of the Network's Steering Committee from their respective political families;
- Election of the Network Coordinator and the Deputy Network Coordinator at the annual General Assembly;
- Provision of information about key EU programmes by the Network's secretariat.

Proposals for common positions and statements towards the EU Institutions will be sent by the Coordinator to the members of the Network. Every member shall have the right to comment in due time, normally one week. No reaction signifies approval.

**Art. 5.** Members shall be obliged to adhere to the principles of transparency and good governance. They shall further provide regular activity and financial reports to the Network Coordinator. Each member foundation shall bear the cost of its participation in the activities of the Network. A possible yearly membership fee shall be decided by the General Assembly by two thirds majority.

**Art. 6.** The Network shall have the following constituent bodies:

- The General Assembly
- The Steering Committee
- The Coordination board, consisting of the Network Coordinator and the Deputy Network Coordinator

**Art. 7.** The General Assembly consists of all member foundations of the Network and their representatives. Each foundation has one vote. The General Assembly shall convene for an ordinary meeting once a year. The date of the meeting shall be determined by the Steering Committee. The General Assembly shall furthermore convene for extraordinary meetings upon request either of members of the Steering Committee representing at least two party families or of at least 30% of the Network's members. The General Assembly shall be entitled to the following rights:

- Election of the Network Coordinator and the Deputy Coordinator
- Appointment of the members of the Steering Committee upon nominations from the different party family groups;
- Decision on amendments to the Network's working regulations by two-thirds majority vote;
- Decision on the dissolution of the Network by two-thirds majority vote.

The General Assembly shall have a quorum when 50% of its members are present. Members can transfer their vote to another member of the General Assembly. No member foundation shall be allowed to exercise more than 3 votes.

**Art. 8.** The Steering Committee shall consist of representatives of the different party family groups represented in the Network, to be separately nominated from among each party family group on an annual basis and to be introduced to the General Assembly at its annual meeting. Party family groups with less than five Network members shall nominate one representative and one surrogate to the Steering Committee; Party family groups with more than four Network members shall nominate two representatives and one surrogate to the Steering Committee. The Steering Committee shall convene regularly. It shall convene extraordinary meetings upon request of Steering Committee members from at least two party family groups or upon request of at least 30% of its members. The Steering Committee meetings shall be open to all regular members of ENoP as observers. The Steering Committee shall be entitled to the following rights:

- Provision of regular reports on the work of the Network's secretariat by the Network Coordinator;
- Decision upon activities of the Network;
- Decision upon urgent actions to be taken by the Network provided that the particular circumstances requiring a decision make it impossible to consult all Network members beforehand;
- Drafting the agenda of General Assembly meetings;
- Nomination of candidates for the position of Network Coordinator and Deputy Network Coordinator.

The Steering Committee shall have a quorum when 50% of its members are present. It shall take decisions by two-thirds majority vote. Members of the Steering Committee have the right to transfer their vote to another member of the Steering Committee for one meeting.

**Art. 9.** The Network Coordinator shall represent the Network vis-à-vis the European Union Institutions as well as vis-à-vis other institutions or organisations communicating or cooperating with the Network. The Coordinator and the Deputy Coordinator shall be elected by the General Assembly. Their term of shall be two years but may be renewed once with a maximum four years period of office. The Deputy Coordinator shall assist the Coordinator. The positions of Coordinator and Deputy Coordinator shall rotate between the different party family groups represented in the Network. The Coordinator and the Deputy Coordinator shall pledge impartiality towards all the party family groups regarding their activities for the Network. The Coordinator and the Deputy Coordinator shall not receive any honoraria or remuneration for their work.

**Art. 10.** Members of the Network shall be free to declare the termination of their membership at any time by letter, addressed to the Network Coordinator. Should a member of the Network cease to fulfil the membership criteria, the General Assembly shall decide on the termination of the membership of the member in question upon proposal of the Steering Committee by two-thirds majority vote of the absolute number of its members

**Art. 11.** The Network can be dissolved by a two-thirds majority vote of all its members in the General Assembly or - in absence of the latter - by a two-thirds majority vote of the members present in a subsequent General Assembly.

**Art. 12.** All issues not referred to in these articles, shall be governed by the concerning legal regulations.

#### *Expenses*

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the association as a result of its formation, is approximately evaluated at six hundred euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Redange/Attert, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read the persons appearing, they all signed with Us, the Notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le treize mars,

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange-Attert,

Ont comparu:

Madame Tatjana BUTORAC, née le 12 mars 1978 à Novis Sad (Serbie), demeurant à D-40 477 DUESSELDORF (Allemagne), 9 Mauerstrasse,

Monsieur Christes KATIOULIS, né le 20 août 1974 à Böblingen (A), demeurant à D-53 111 BONN (Allemagne), Rosental 43,

Monsieur Dr. Peter-Hubert KÖPPINGER, né le 19 avril 1949 à Frauenthal (Allemagne), demeurant à B-1000 BRUXELLES, 72, rue des Eburons,

Monsieur Claude WEINBER, né le 12 juin 1953 à Ixelles (B), demeurant à D-69 126 HEIDELBERG, Leimestrasse, 20

Monsieur Dr. Jürgen D. WICKERT, né le 20 septembre 1944 à Säckingen (A), demeurant à D-53 177 BONN-BAD (Allemagne) Godesberg.

Lesquelles parties comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une association sans but lucratif - ci-après référencée comme «Le Réseau» - qu'elles déclarent constituer entre elles par les présentes.

#### **Chapitre I<sup>er</sup> : Dénomination - Siège- Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une association sans but lucratif qui sera régie par les lois y relatives - notamment la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif - et par les présents statuts.

Cette association portera le nom de «European Network of Political Foundations - Indépendant Actors in Democracy Promotion, Development Cooperation and Political Dialogue», asbl, en abrégé «ENoP» Asbl.

Son siège social est établi à L-1330 Luxembourg, 40 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

**Art. 2.** L'association a pour objet de constituer et de former un regroupement informel de coopération entre ses membres, sans statut juridique dont les objectifs sont les suivants:

Soutenir la participation des fondations politiques européennes aux programmes et projets de l'Union européenne sur la promotion de la démocratie, la coopération au développement et le dialogue politique

Promouvoir le transfert régulier, vers les politiques et les programmes de l'Union européenne, de l'expérience acquise dans le travail international des fondations politiques européennes,

De même que de mener les activités suivantes:

Participation aux consultations des Institutions de l'Union européenne en matière de promotion de la démocratie, coopération au développement et dialogue politique;

Transfert de l'expérience acquise dans les activités et projets de ses membres vers les unités de travail concernées des institutions de PUE;

Activités de lobbying pour promouvoir le développement d'un environnement et d'un cadre favorables à la participation des fondations politiques aux programmes et projets de l'Union européenne;

Dialogue et échange d'informations avec d'autres acteurs concernés dans les domaines de la promotion de la démocratie, de la coopération au développement et du dialogue politique pour clarifier et renforcer le rôle des fondations politiques;

Apport à ses membres d'informations sur les principaux programmes de l'Union européenne dans les domaines de la promotion de la démocratie, de la coopération au développement, et du dialogue politique.

Le Réseau ne publie pas de commentaires politiques et ne participe à aucune campagne politique; il n'organise pas non plus de projets relatifs à la promotion de la démocratie ou à la coopération au développement.

Le Réseau dispose de sa propre entête et de son propre site Internet ([www.enop.eu](http://www.enop.eu)) qui présente une liste complète de ses membres, ainsi que des informations de base au sujet des fondations politiques européennes et de leur implication dans les programmes et les projets de l'UE.

**Art. 3.** Les critères d'adhésion sont les suivants:

Les membres doivent être des fondations politiques dont le siège central se situe dans un des Etats membres de TUE ou dans un Etat possédant le statut de pays candidat à une adhésion à TUE;

Les membres, tout en étant indépendants, doivent être proches d'un parti politique qui est - ou qui a été au cours de la décennie précédant leur adhésion au Réseau - représenté soit au sein du Parlement national concerné, soit au sein du Parlement européen.

Le parti en question doit appartenir à l'éventail des partis démocratiques et adhérer aux valeurs européennes communes;

Les membres doivent être engagés dans la promotion de la démocratie et /ou la coopération au développement et être indépendants dans la gestion de leurs fonds pour des projets de promotion de la démocratie et /ou de coopération au développement ainsi que dans toutes les décisions relatives à la mise en oeuvre des dits projets;

Les membres doivent disposer d'un personnel et publier régulièrement des rapports d'activité et des rapports financiers.

Les fondations politiques qui répondent aux critères qui précèdent peuvent poser leur candidature d'adhésion au Réseau en envoyant leur demande d'adhésion au Coordinateur du Réseau. Le Coordinateur transmet la demande aux membres du Comité permanent appartenant à la même famille politique que le demandeur.

Le Comité permanent confirme la décision de la famille politique concernée, sauf si plus d'un tiers de ses membres s'y opposent.

**Art. 4.** Les membres du Réseau jouissent des droits suivants:

Implication dans l'adoption de toutes les positions communes et déclarations du Réseau;

Participation à l'Assemblée générale annuelle et aux réunions régulières informelles du Réseau;

Nomination des membres du Comité permanent du Réseau pour leur famille politique;

Election du Coordinateur du Réseau et du Coordinateur adjoint lors de l'assemblée générale annuelle;

Informations sur les principaux programmes de l'UE fourmies par le secrétariat du Réseau.

Les propositions de positions communes et de déclarations adressées aux institutions de l'UE sont envoyées par le Coordinateur aux membres du Réseau. Chaque membre a le droit de formuler ses commentaires pendant un délai déterminé, généralement une semaine.

Une absence de réaction est considérée comme une approbation.

**Art. 5.** Les membres sont tenus d'adhérer aux principes de transparence et de bonne gouvernance.

Ils fournissent en outre régulièrement des rapports d'activité et des rapports financiers au Coordinateur du Réseau.

Chaque membre supporte les coûts de sa participation aux activités du réseau.

L'assemblée Générale peut décider, à la majorité des deux tiers, d'une éventuelle cotisation annuelle des membres.

**Art. 6.** Le Réseau comprend les organes constitutifs suivants:

L'Assemblée générale

Le Comité permanent

Le Conseil de coordination, composé du Coordinateur du Réseau et du Coordinateur adjoint

**Art. 7.** L'Assemblée générale comprend toutes les fondations membres du Réseau et leurs représentants. Chaque fondation a une voix.

L'Assemblée générale se réunit, une fois par an pour une assemblée ordinaire. La date de cette assemblée est déterminée par le Comité permanent.

L'Assemblée générale se réunit, en outre en assemblée extraordinaire à la demande soit de membres du Comité permanent représentant au moins deux familles politiques, soit d'au moins 30% des membres du Réseau.

L'Assemblée générale jouit des droits suivants:

Election du Coordinateur du Réseau et du Coordinateur adjoint;

Désignation des membres du Comité permanent sur nomination des différents groupes politiques;

Décision sur les amendements au règlement de travail du Réseau par un vote à la majorité des deux tiers;

Décision sur la dissolution du Réseau par un vote à la majorité des deux tiers,

Lorsque 50% des membres de l'Assemblée générale sont présents, le quorum est atteint. Les membres peuvent transférer leur droit de vote à un autre membre de l'Assemblée générale. Aucune fondation membre n'est autorisée à exprimer plus de 3 votes.

**Art. 8.** Le Comité permanent est composé de représentants des différentes familles de partis politiques représentés au sein du Réseau, désignés séparément au sein de chaque famille des partis politiques, sur une buse annuelle, et présentes à l'Assemblée Générale lors de sa réunion annuelle.

Les familles des partis politiques qui comptent moins de cinq membres dans le Réseau désignent un représentant et un suppléant au Comité permanent.

Les familles de partis politiques qui comptent plus de cinq membres dans le Réseau désignent deux représentants et un suppléant au Comité permanent.

Le Comité permanent se réunit régulièrement.

Il tient des réunions extraordinaires à la demande des membres du Comité permanent représentant au moins deux familles politiques, soit d'au moins 30% de ses membres.

Les réunions du Comité permanent sont ouvertes à tous les membres réguliers de l'ENoP en tant qu'observateurs.

Le Comité permanent jouit des droits suivants:

- Réception de rapports réguliers du Coordinateur du Réseau, relatifs au travail accompli par le Secrétariat du Réseau
- Décision sur les activités du Réseau;
- Décision sur les actions urgentes à entreprendre par le Réseau pour autant des circonstances particulières exigeant une décision rendent impossible la consultation préalable de tous les membres du réseau,
- Détermination de l'ordre du jour des réunions de l'Assemblée générale;
- Nomination de candidats aux fonctions de Coordinateur du Réseau et de Coordinateur adjoint.

Lorsque 50% des membres du Comité permanent sont présents, le quorum est atteint.

Les décisions du Comité permanent sont adoptées par un vote à la majorité des deux tiers.

Les membres du Comité permanent ont le droit de transférer leur vote à un autre membre du Comité permanent pour une réunion.

**Art. 9.** Le Coordinateur du Réseau représente le Réseau auprès des institutions de l'Union européenne et auprès d'autres institutions ou organisations qui communiquent ou coopèrent avec le Réseau.

Le Coordinateur et le Coordinateur adjoint sont élus par l'Assemblée générale.

Leur mandat a une durée de deux ans et il est renouvelable une fois avec un maximum de quatre ans d'exercice.

Le Coordinateur adjoint assiste le Coordinateur.

Les positions de Coordinateur et de Coordinateur adjoint sont occupées à tour de rôle par les différentes familles politiques représentées au sein du Réseau.

Le Coordinateur et le Coordinateur adjoint s'engagent à faire preuve d'impartialité vis-à-vis de toutes les familles politiques, s'agissant de leurs activités au sein du Réseau.

Le Coordinateur et le Coordinateur adjoint ne perçoivent pas d'honoraires ou de rémunération pour leur travail.

**Art. 10.** Les membres du Réseau sont libres de déclarer à tout moment qu'ils renoncent à leur qualité de membre par une lettre adressée au Coordinateur du Réseau.

Si un membre du Réseau cesse de satisfaire aux critères d'adhésion, l'Assemblée générale décide la cessation de l'adhésion du membre en question sur proposition du Comité permanent par un vote à la majorité des deux tiers du nombre absolu de ses membres.

**Art. 11.** Le Réseau peut être dissous par un vote à la majorité des deux tiers de tous les membres, dans le cadre de l'Assemblée générale ou - en l'absence de cette majorité - par deux tiers des membres présents à une assemblée générale subséquente.

**Art. 12.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les parties comparantes se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de six euros (600.-euros)

Le Notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Redange/Attert, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: BUTORAC; KATSILOULIS; KÖPPINGER; WEINBERG; REUTER.

Enregistré à Redange/Attert le 19 mars 2008. Relation: RED/2008/314. — Reçu douze euros 12,00.- €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

Pour extrait conforme, délivrée aux parties sur demande et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange/Attert, le 11 avril 2008.

Karine REUTER

Référence de publication: 2008050105/7851/286.

(080054898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

---

**European United Bakeries S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 118.285.

*Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting held on March 6th, 2008*

- The company Fiduciaire Fernand Faber S.A., Société Anonyme, Luxembourg B-54.231, having its registered office at 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, is appointed Independent Auditor for the examination of the consolidated annual accounts as at December 31st, 2008. Its mandate will lapse at the Annual General Meeting which shall approve the consolidated annual accounts as at December 31st, 2008.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 6 mars 2008*

- La société Fiduciaire Fernand Faber S.A., Société Anonyme, Luxembourg B-54.231, ayant son siège social au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg est nommée Réviseur d'entreprises pour l'examen des comptes consolidés au 31 décembre 2008. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui approuvera les comptes consolidés au 31 décembre 2008.

For true copy / Copie conforme

EUROPEAN UNITED BAKERIES S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008050285/795/23.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP02959. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

---

**Lux Web Ventures Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 75.475.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Daniel PIERRE. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Luxembourg, le 2 avril 2008.

LUX WEB VENTURES HOLDING S.A.

C. BONVALET / D. PIERRE

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008050286/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP02990. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

---

**Valendis International Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 52.120.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008050439/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08688. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

**Nico Airport S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 127.677.

L'an deux mille huit, le treize mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

- Monsieur Nicolas FAUCHET, indépendant, né à Namur, (Belgique), le 9 septembre 1976, demeurant à B-5170 Profondeville, 9, route de Floreffe, boîte 3, (Belgique),

ici représenté en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé, par la société anonyme "FIDUCIAIRE EUROLUX", avec siège social à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter qu'il est le seul associé actuel de la société à responsabilité limitée "NICO AIRPORT S.à.r.l." avec siège social à L-9155 Grosbous, 21, rue d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 127.677, constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 4 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1304 du 28 juin 2007,

et qu'il a pris, par son mandataire, la résolution suivante:

*Résolution*

L'associé unique décide de transférer le siège social de Grosbous à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. (première phrase).** Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg)."

*Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de six cent trente euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: LUX - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 mars 2008. Relation GRE/2008/1308. — Reçu Douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 avril 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008050075/231/36.

(080054630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

**Adonia Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 137.687.

—  
STATUTS

L'an deux mille huit, le douze mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Monsieur Thierry ANTINORI, vice-président de société, demeurant à D-60323 Francfort s/ le Main, 14 Friedrichs-trasse (Allemagne);

2.- Monsieur Christophe ANTINORI, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

Tous les deux sont ici représentés par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront formalisées.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

### **I<sup>er</sup> . Nom, Durée, Objet, Siège Social**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "ADONIA PARTICIPATIONS S.A." (ci-après la "Société").

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société pourra faire toutes opérations commerciales et/ou financières relatives à des investissements directs ou indirects dans des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société pourra participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, liée directement ou indirectement à son objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société pourra emprunter sous toutes les formes, excepté par voie d'offre publique. Elle pourra émettre, par voie de placement privé uniquement, tous billets, obligations et instruments obligataires et tous types de titres obligataires et/ou valeurs. La Société pourra prêter des fonds à ses filiales, sociétés affiliées ou à toutes autres personnes morales ou physiques, y compris le produit de tous emprunts et/ou de toute émission de titres obligataires. Elle pourra également donner des garanties et accorder des cautions en faveur de tiers aux fins de garantir ses obligations propres ou celles de ses filiales, sociétés affiliées ou autres personnes physiques ou morales. La Société pourra également nantir, transférer, grever ou autrement créer des cautions sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société pourra acquérir, louer ou faire développer tous biens immobiliers, que ce soit au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra de manière générale utiliser toutes techniques et tous instruments liés à ses investissements dans un but de gestion efficace, y compris toutes techniques et tous instruments destinés à couvrir la Société contre tous risques de crédit, de change, de taux d'intérêts et autres.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 4.** Le siège de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

### **II. Capital social - Actions**

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à CINQUANTE MILLE EURO (50.000.- EUR), représenté par CENT (100) actions, chacune d'une valeur nominale de CINQ CENTS EURO (500.- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé de la société est fixé à CINQ CENT MILLE (500.000.- EUR), représenté par MILLE (1.000) actions, chacune d'une valeur nominale de CINQ CENTS EURO (500.- EUR).

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, à partir de la publication de l'acte de constitution au Mémorial, Recueil Spécial, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime

d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires actuels.

Le conseil peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter les statuts à la modification intervenue en même temps.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### III. Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le vingtième jour du mois de juin à onze heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

### IV. Conseil d'administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du

conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

#### V. Surveillance de la Société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

#### VI. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

#### VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

#### VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

#### IX. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

##### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2009.

##### *Souscription et libération*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur Thierry ANTINORI, préqualifié, trente-trois actions, . . . . .	33
2.- Monsieur Christophe ANTINORI, préqualifié, soixante-sept actions, . . . . .	<u>67</u>
Total: cent actions, . . . . .	100

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de CINQUANTE MILLE EURO (50.000.- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

##### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille sept cent cinquante euros.

##### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Thierry ANTINORI, vice-président de société, né à Metz (France), le 26 juillet 1961, demeurant à D-60323 Francfort s/ le Main, 14 Friedrichstrasse (Allemagne);

b) Monsieur Christophe ANTINORI, avocat à la Cour, né à Woippy (France), le 8 septembre 1971, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire;

c) Monsieur Xavier FABRY, avocat, né à Metz (France), le 2 août 1977, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

3.- A été appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Edouard MAIRE, expert comptable, né à Rennes (France), le 18 mai 1977, demeurant à L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

4.- Le siège de la société est établi à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

5.- La durée du mandat des administrateurs a été fixée à trois ans. 6.- La durée du mandat du commissaire a été fixée à trois ans.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 mars 2008. Relation GRE/2008/1297. - Reçu deux cent cinquante euros (0,5%= 250 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 avril 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008050106/231/252.

(080055063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

**Multimaxx Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 114.431.

**Cofirem S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 39.483.

**Euro USA International Holding S.A.H., Société Anonyme Holding.**

R.C.S. Luxembourg B 48.545.

—  
LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

Par jugements rendus en date du 6 mars 2008, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation des sociétés suivantes:

- société à responsabilité limitée MULTIMAXX CONSULT Sàrl, avec siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur, de fait inconnue à cette adresse, (N ° R.C.S. B 114431)

- société anonyme COFIREM S.A., dont le siège social à L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII, a été dénoncé en date du 16 novembre 2004, (N ° R.C.S.B 39483)

- société anonyme EURO USA INTERNATIONAL HOLDING S.A.H., dont le siège social à L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, a été dénoncé en date du 24 novembre 2004, (N ° R.C.S. B 48545)

Les mêmes jugements ont nommé Juge-Commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, Juge au tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Emilie MELLINGER, avocat, demeurant à L-4170 Esch-sur-Alzette, 24, Bd Kennedy.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 3 avril 2008 au greffe du Tribunal de commerce.

Pour extrait conforme

Emilie MELLINGER

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2008050272/4193/36.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04726. - Reçu 89,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04728. - Reçu 12,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04732. - Reçu 12,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080054788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

(080054793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

(080054796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

**Quarter Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.436.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Mademoiselle Noëlle PICCIONE. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Luxembourg, le 31 mars 2008.

QUARTER HOLDING S.A.

P. STANKO / N. PICCIONE

*Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2008050284/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP02965. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080054824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

**Seapoint, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 123.946,76.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 22.929.

*Décisions de l'associé unique prises en date du 06.03.2008*

1. La démission de Monsieur Paul LUTGEN en sa qualité de gérant est acceptée.

2. Ont été nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Horst SCHNEIDER, Diplomkaufmann, demeurant professionnellement 16, allée Marconi à Luxembourg;

- Monsieur Luc BRAUN, diplômé ès sciences économiques, demeurant professionnellement 16, allée Marconi à Luxembourg.

La société sera valablement engagée par la signature individuelle de l'un des deux gérants.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008050295/504/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07527. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080054528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

**Raik Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 137.060.

In the year two thousand and eight, on the thirteenth day of March.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

"Pan European Property Fund", a fund approved by the "Banque d'Italie" following a decision numbered 996447 dated September 19, 2006, with registered office at I-20121 Milan, Via Santa Radegonda, 11, managed by the company "Cordea Savills SGR S.p.A.", authorized and supervised by the "Banque d'Italie", with registered office at I-20121 Milan, Via Santa Radegonda, 11,

represented by Mr. David SANA, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, represented by Mr. David SANA, pre-named, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole present partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) "Raik Property S.à r.l.", having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, in course of registration at the Luxembourg Trade and Companies' Register, incorporated by deed of the undersigned notary, on February 27, 2008, not yet published in the Mémorial C,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

*First resolution*

The corporate capital is increased to the extent of ninety four thousand Euro (EUR 94,000.-) in order to raise it from the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) to one hundred six thousand and five hundred Euro (EUR 106,500.-) by the issue of ninety four thousand (94,000) new sharequotas with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each vested with the same rights and obligations as the existing sharequotas.

*Subscription-Payment*

There now appeared Mr. David SANA, pre-named, who declares subscribing in the name and on behalf of the fund "Pan European Property Fund", pre-named, ninety four thousand (94,000) new sharequotas and paying said share quotas fully by contribution in cash of ninety four thousand Euro (EUR 94,000.-).

The amount of ninety four thousand Euro (EUR 94,000.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the first paragraph of article six of the articles of association is amended as follows:

" **Art. 6.** The corporate capital is set at one hundred six thousand and five hundred Euro (EUR 106,500.-) represented by one hundred six thousand and five hundred (106,500) share quotas of one Euro (EUR 1.-) each".

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately 1,550.- €.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname. Christian name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le treize mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

"Pan European Property Fund" un fonds approuvé par la "Banque d'Italie" suivant décision numéro 996447 du 19 septembre 2006, avec siège social à I-20121 Milan, Via Santa Radegonda, 11, administrée par la société "Cordea Savills SGR S.p.A.", autorisée et surveillée par la "Banque d'Italie", avec siège social à I-20121 Milan, Via Santa Radegonda, 11,

représenté par Monsieur David SANA, maître en droit, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, représenté par Mr. David SANA, pré-nommé, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que le comparant est le seul et unique associé actuelle de la société à responsabilité limitée "Raik Property S.à r.l", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en cours d'enregistrement au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée par acte du notaire soussigné, en date du 27 février 2008, en cours de publication au Mémorial C,

et que le comparant a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le capital social est augmenté à concurrence de quatre-vingt-quatorze mille Euros (EUR 94.000,-) pour le porter de son montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à cent six mille cinq cents Euros (EUR 106.500,-) par l'émission de quatre-vingt-quatorze mille (94.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

*Souscription-Paiement*

Est intervenu ensuite Monsieur David SANA, pré-nommé, qui déclare souscrire au nom et pour compte du fonds "Pan European Property Fund", pré-nommé, les quatre-vingt-quatorze mille (94.000) parts sociales nouvelles et les libérer entièrement par apport en espèces de quatre-vingt-quatorze mille Euros (EUR 94.000,-).

La somme de quatre-vingt-quatorze mille Euros (EUR 94.000,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article six des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art.6.** Le capital social est fixé à cent six mille cinq cents Euros (EUR 106.500,-) représenté par cent six mille cinq cents (106.500) parts sociales d'un Euro (EUR 1,-) chacune".

*Frais*

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 1.550,- €.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SANA - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 mars 2008, Relation GRE/2008/1302 — Reçu Quatre cent soixante-dix euros 0,5%: 470,-€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 avril 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008050087/231/100.

(080055140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

**Bicafé Luxembourg s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4480 Belvaux, 1-3, Chemin Rouge.

R.C.S. Luxembourg B 48.797.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008050332/8302/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02474. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

**Valendis International Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 52.120.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2008050440/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08689. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080054662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

**Valendis International Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 52.120.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2008050441/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08690. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080054660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

**SGBT European Citius Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.  
R.C.S. Luxembourg B 105.772.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.B.T. EUROPEAN CITIUS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme  
Régis MEISTER / Yves CACCLIN  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2008050442/45/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03030. - Reçu 30,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080054773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

**Ribamar Costa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3254 Bettembourg, 130, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 77.536.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008050352/8302/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02475. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080055165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

**Clementina Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R.C.S. Luxembourg B 79.130.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CLEMENTINA FINANCE S.A., Société Anonyme  
Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2008050446/45/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03044. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

---

**Ribamar Costa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3254 Bettembourg, 130, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 77.536.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008050350/8302/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01373. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

---

**Bellflower S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 111.837.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2008.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2008050355/7280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP02945. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

---

**Cofalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4996 Schouweiler, 2, rue de la Fontaine.  
R.C.S. Luxembourg B 115.752.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008050354/1513/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02497. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

---

**Bellflower S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 111.837.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2008.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2008050357/7280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP05038. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(080055131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

**Walberg S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 137.670.

## STATUTES

In the year two thousand and eight, on the third of April.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

PALLISTER HOLDINGS LIMITED, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at 9, Columbus centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, and being registered under number 325948, here represented by Pierre-Champagnon, private employee, professionally residing at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 26th, 2008 under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party, acting in its capacity as representative of the sole Shareholder, has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which it declares to establish as follows:

**Art. 1. Form and Name.** There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of "WALBERG S.A." (the Company).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

**Art. 2. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 22. below.

**Art. 4. Corporate objects.** The corporate objects of the Company are (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription or in any other manner and the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind and contracts thereon or related thereto and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above). The Company may borrow in any form and

may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may grant loans (whether subordinated or unsubordinated) or other forms of financing to any company. It may also lend funds (including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities) to its subsidiaries and affiliated companies.

The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may (i) enter into any transaction or agreement which is subject to, governed by or part of (or capable of being entered into under) any capital markets master agreement (including under an ISDA Master Agreement), (ii) execute and deliver any such master agreement or any confirmation or other confirming evidence of any such transaction under such master agreement, (iii) perform any obligations under any such transaction or master agreement and (iv) to so enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase and similar transactions or transactions in the context hereof or combinations of any of the foregoing. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects provided the Company will not enter into operations or transactions that would result in it being engaged in an activity that would be subject to license requirements or that would be a regulated activity of the financial sector.

**Art. 5. Share capital.** The subscribed share capital is set at EUR 31,000 (thirty one thousand euro) consisting of three hundred and ten (310) ordinary shares in registered form with a par value of EUR 100 (one hundred) euro each.

**Art. 6. Shares.** The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

A register of the shareholder(s) of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholders. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

**Art. 7. Transfer of shares.** The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

**Art. 8. Debt securities.** Debt securities issued by the Company in registered form (obligations nominatives) may, under no circumstances, be converted into debt securities in bearer form (obligations au porteur).

**Art. 9. Meetings of the shareholders of the Company.** In the case of a single shareholder, the single shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the single shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the last business day in March of each year at 11.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

**Art. 10. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices.** The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The shareholders may vote in writing (by way of a ballot paper) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (1) the name, first name, address and the signature of the relevant shareholder, (2) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (3) the agenda as set forth in the convening notice and (4) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

**Art. 11. Management.** In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (as defined below) (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new directors in addition to the then existing Sole Director. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

**Art. 12. Meetings of the Board.** The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the single shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, another director as his or her proxy.

One member of the Board may represent more than one prevented member at a meeting of the Board provided that always at least two members who are either present in person or who assist at such meeting by way of any means of communication that complies with the requirements set forth in the next paragraph.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis

and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 6 of this article 12. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every directors. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 12 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

**Art. 13. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director.** The resolutions passed by the Sole Director are documented by written minutes held at the company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

**Art. 14. Powers of the Board.** The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

**Art. 15. Delegation of powers.** The Board may appoint a person (*délégué à la gestion journalière*), either a shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

**Art. 16. Binding signatures.** The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of any two members of the Board or (ii) in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

**Art. 17. Conflict of interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. This paragraph does not apply for so long as the Company has a Sole Director.

For so long as the Company has a Sole Director, the minutes of the General Meeting shall set forth the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

**Art. 18. Statutory Auditor.** The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (*commissaire(s) aux comptes*). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

**Art. 19. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the 1 January and shall terminate on the 31 December of each year.

**Art. 20. Allocation of profits.** From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

**Art. 21. Dissolution and liquidation.** The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 22. below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

**Art. 22. Amendments.** These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915.

**Art. 23. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915.

#### *Transitory provisions*

The first business year begins today and ends on 31 December 2008.

The first annual General Meeting will be held in 2009.

#### *Subscription*

The Articles of the Company having thus been established, the party appearing hereby declares that it subscribes to 310 (three hundred and ten) shares having a par value of EUR 100 (one hundred euro) each representing the total share capital of the Company.

All these shares have been paid up by the Shareholder to an extent of 100% (one hundred per cent.) by payment in cash, so that the sum of EUR 31,000 (thirty one thousand euros) paid by the Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

#### *Statement*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Companies Act 1915 have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these conditions have been observed and further confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Companies Act 1915.

#### *Costs*

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated to EUR 1,800.- (one thousand eight hundred euro).

#### *Resolutions of the shareholder*

The above named party, representing the whole of the subscribed share capital has passed the following resolutions.

1. The number of director of the Company is set at 1 (one);

2. The following entity is appointed as Sole Director:

- John Kleynhans, manager, born in Oberhozer, on October 30th, 1969, South Africa, residing at 6, rue Adolphe Fischer, L1520 Luxembourg.

3. That there be appointed as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company:

- Graham Smith, born in London, on March 13th, 1940, United Kingdom, and professionally residing at Industriestrasse 26, FL-9491 Ruggell, Liechtenstein.

4. That the terms of office of the Sole Director and that the terms of office of the statutory auditor (commissaire aux comptes) will expire after the annual General Meeting of the year 2009; and

5. That the address of the registered office of the Company is at L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le trois avril.

Par-devant Maître SCHAEFFER, notaire, résident à Luxembourg.

A comparu:

PALLISTER HOLDINGS LIMITED, une société constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au 9, Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, immatriculée sous le numéro 325948, ici représentée par Monsieur Pierre-Yves CHAMPAGNON, employé privé, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Ladite procuration après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de représentant de l'Associé Unique, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'il déclare constituer et qu'il a arrêté comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Dénomination.** Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "WALBERG S.A." (ci-après, la Société).

La Société peut avoir un associé unique ("Associé Unique") ou plusieurs actionnaires. La société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée de la Société.** La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22. ci-après.

**Art. 4. Objet Social.** La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière et l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'actions et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société peut accorder des prêts (qu'ils soient subordonnés ou non subordonnés) ou d'autres formes de financement à toute société. Elle peut aussi prêter des fonds (y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations) à ses filiales et sociétés affiliées.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut (i) participer à des opérations ou passer des contrats qui sont soumis à, régi par ou font partie (ou peuvent être soumis à) d'une convention cadre telle qu'habituellement conclue dans le secteur des marchés de capitaux (y compris les ISDA Master Agreements), (ii) exécuter et délivrer de telles conventions cadres ou tout acte de confirmation ou autre preuve attestant qu'une telle opération a été réalisée dans un tel cadre contractuel, (iii) exécuter toutes obligations nées dans le cadre d'une telle opération ou dans un tel cadre contractuel, et (iv) passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, ainsi que d'autres opérations similaires ou toutes opérations réalisées dans le contexte des opérations précitées ou consistant dans la combinaison de deux ou plusieurs des opérations précitées. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, à condition que l'opération ou le contrat ne sont pas incompatibles avec les objets ci-devant énumérés.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social, à la condition que la Société ne participe pas à des opérations ou des transactions pour lesquelles un agrément serait nécessaire ou qui seraient considérées comme étant des activités réglementées du secteur financier.

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000 (trente et un milles euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22. ci-après.

**Art. 6. Actions.** Les actions sont et resteront nominatives.

Un registre de(s) actionnaire(s) sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par tout actionnaire. Ce registre contiendra le nom de tout actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

**Art. 7. Transfert des Actions.** Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

**Art. 8. Obligations.** Les obligations émises par la Société sous forme nominative ne pourront, en aucun cas, être converties en obligations au porteur.

**Art. 9. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.** Dans l'hypothèse d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, chaque année le dernier jour ouvrable de mai à 11:00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer, la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

**Art. 10. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation.** Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, par câble, par télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) les nom, prénom adresse et signature des actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être envoyés à la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

**Art. 11. Administration de la Société.** Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.

Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être administrée seulement par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les Statuts au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (lorsque la Société n'a qu'un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

**Art. 12. Réunion du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout membre du Conseil d'Administration peut se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, un autre administrateur comme son mandataire.

Un membre du Conseil d'Administration peut représenter plusieurs autres membres empêchés du Conseil d'Administration à la condition qu'au moins deux membres du Conseil d'Administration soient physiquement présents ou assistent à la réunion du Conseil d'Administration par le biais de tout moyen de communication qui est conforme aux exigences du paragraphe qui suit.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise

en direct et (iv) les membres du Conseils d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 12. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 12 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

**Art. 13. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique.** Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

**Art. 14. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 15. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**Art. 16. Signatures autorisées.** La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou (ii) dans le cas d'un administrateur unique, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

**Art. 17. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

**Art. 18. Commissaire aux comptes.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

**Art. 19. Exercice social.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

**Art. 20. Affectation des Bénéfices.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

**Art. 21. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 22. Modifications statutaires.** Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

**Art. 23. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2008.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2009.

#### *Souscription et libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare qu'il a souscrit les 310 (trois cent dix) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été libérées par l'Associé Unique à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de EUR 31.000 (trente et un mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi sur les Sociétés de 1915, et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi sur les Sociétés de 1915.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 1.800 (mille huit cents euros).

#### *Résolutions de l'associé unique*

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateur de la Société est fixé à 1 (un);

2. Est nommé Administrateur Unique de la Société la personne suivante:

Mr John Kleyhans, directeur, né à Oberhozer, Afrique du Sud, le 30 octobre 1969, demeurant à L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

3. Est nommé commissaire aux comptes de la Société:

Graham Smith, né à Londres, Grande Bretagne, le 13 mars 1940, demeurant à FL-9491 Ruggell, Liechtenstein.

4. Le mandat de l'Administrateur Unique et le mandat du commissaire aux comptes de la Société prendront fin à l'issue de la décision annuelle statutaire de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2009; et

5. Le siège social de la société est fixé au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Champagnon et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 7 avril 2008, LAC/2008/13983. — Reçu cent cinquante-cinq euros

Eur 0,5% = 155,00.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008050065/5770/561.

(080054716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

**Enertrag Bulgaria Wind Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.490.

*Extrait des décisions prises par les associées en date du 27 février 2008*

1) Monsieur James T. MURPHY a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.

2) Monsieur John D. JONES, né au New Jersey (Etats-Unis d'Amérique), le 6 décembre 1965, demeurant professionnellement à One South Wacker Drive, Suite 2020, Chicago, 60606 Illinois (Etats-Unis d'Amérique), a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 2 avril 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ENERTRAG BULGARIA WIND EUROPE S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008050302/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02136. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

**Hadhan Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 23.814.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HADHAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

Abdulaziz Abdullah Al Sulaiman / Saud Abdulaziz Al Sulaiman

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008050451/45/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03299. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

**Portpin Finances S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 124.595.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PORTPIN FINANCES S.A., Société Anonyme  
Régis MEISTER / Yves CACCLIN  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008050450/45/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03307. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

---

**Aleon Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 99.447.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2008.

Pour Aleon Holding S.A.

Signature

Référence de publication: 2008050452/634/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03057. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

---

**Socogip Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 87.656.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008050453/504/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02481. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

---

**Socogip Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 87.656.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008050454/504/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02480. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

---

**SGBTIF, Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.596.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SGBTIF S.A., Société Anonyme  
Régis MEISTER / Yves CACCLIN  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008050458/45/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03272. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

**Moabi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 111.909.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 novembre 2005,  
acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 381 du 21 février 2006.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Moabi, S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008050482/1649/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03773. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

**UBP Multifunds II, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 98.691.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle du 2 avril 2008*

- Le renouvellement du mandat d'Administrateur de MM. André Gigon, Pierre Berger demeurant professionnellement 96-98, rue du Rhône, Genève, Mr Daniel Van Hove demeurant professionnellement 370, route de Longwy, Luxembourg, et Mr André Labranche demeurant professionnellement 18 boulevard Royal, Luxembourg jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2009, est approuvé.

- Le renouvellement du mandat de Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf, Luxembourg comme Réviseur d'Entreprises jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2009, est approuvé.

*Extrait de la résolution du conseil d'administration avec effet au 2 avril 2008*

- Mr André Gigon est désigné «Président» du Conseil d'Administration avec effet au 2 avril 2008

Pour extrait sincère et conforme

*P.o. Le Conseil d'Administration*

Union Bancaire Privée (Luxembourg) S.A

*Domiciliaire*

Signatures

Référence de publication: 2008050404/1670/23.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03224. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

**Ernee Gestion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R.C.S. Luxembourg B 88.463.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ERNEE GESTION S.A.  
Signature / Signature  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008050449/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03056. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

---

**Fidufisc S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 73.560.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008050461/4906/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02607. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

---

**Dubai Group Inc. S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 18.477.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DUBAI GROUP INC S.A.  
Claude SCHMITZ / Thierry FLEMING  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008050447/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03048. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

---

**Berwick Global Research S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 101.082.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008050517/1211/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04224. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

---

**Larchamp S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 60.483.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008050497/795/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP04142. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

---

**Avery Dennison Investments Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4801 Rodange, Zone Industrielle P.E.D.

R.C.S. Luxembourg B 97.945.

Le bilan pour la période du 19 décembre au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008050511/1675/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03584. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

---

**Avery Dennison Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4801 Rodange, Zone Industrielle P.E.D.

R.C.S. Luxembourg B 85.076.

Le bilan pour la période du 16 décembre 2002 au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008050512/1675/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03586. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

---

**Termidor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 115.715.

Le bilan et l'annexe au 30 septembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TERMIDOR S.A.

Claude SCHMITZ / Thierry FLEMING

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008050444/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03037. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

---

**Cliffs International Lux IV, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 123.195.

In the year two thousand and eight, on the nineteenth day of March.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the Sole Shareholder of "CLIFFS INTERNATIONAL LUX IV", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by deed enacted by Maître Henri HELLINCKX, notary then residing at Mersch, on 8 December 2006, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 123.195, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 291 dated 2 March 2007 (the "Company"). The articles of association of the Company have been lastly amended pursuant to a deed enacted by Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary then residing in Luxembourg, on 12 April 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1586 dated 28 July 2007.

The meeting is presided by Mr Marc PROSPERT, private employee, residing professionally at Junglinster.

The chairman appoints as secretary Mr Alain THILL, private employee, residing professionally at Junglinster, and the meeting elects as scrutineer Mr Charles DE KERCHOVE, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder, CLIFFS INTERNATIONAL LUX II, a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg (the "Sole Shareholder"),

is duly represented by Charles DE KERCHOVE, prenamed, pursuant to a proxy given under private seal. The number of shares held by the Sole Shareholder is shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, the 536,420 (five hundred thirty-six thousand four hundred twenty) shares of USD 50 (fifty United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of USD 5,780,950 (five million seven hundred eighty thousand nine hundred fifty United States Dollars) so as to raise it from its amount of USD 26,821,000 (twenty-six million eight hundred twenty-one thousand United States Dollars) to USD 32,601,950 (thirty-two million six hundred one thousand nine hundred fifty States Dollars) by the issuance of 115,619 (one hundred fifteen thousand six hundred nineteen) new shares with a nominal value of USD 50 (fifty United States Dollars) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 23,123,822 (twenty-three million one hundred twenty-three thousand eight hundred twenty-two United States Dollars) of which USD 578,095 (five hundred seventy-eight thousand ninety-five United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve;

3. Subscription and payment by the Sole Shareholder of 115,619 (one hundred fifteen thousand six hundred nineteen) new shares of the Company by way of the contribution of all the shares held by the Sole Shareholder in Cliffs (Gibraltar) Mather II Limited, to the Company;

4. Subsequent amendment of article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect such actions; and

5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

*First resolution*

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 5,780,950 (five million seven hundred eighty thousand nine hundred fifty United States Dollars) so as to raise it from its amount of USD 26,821,000 (twenty-six million eight hundred twenty-one thousand United States Dollars) to USD 32,601,950 (thirty-two million six hundred one thousand nine hundred fifty States Dollars) by the issuance of 115,619 (one hundred fifteen thousand six hundred nineteen) new shares with a nominal value of USD 50 (fifty United States Dollars) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 23,123,822 (twenty-three million one hundred twenty-three thousand eight hundred twenty-two United States Dollars) of which USD 578,095 (five hundred seventy-eight thousand ninety-five United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through the contribution to the Company of all the shares (the "Gibco Shares") held by the Sole Shareholder in Cliffs (Gibraltar) Mather II Limited, a company existing under the laws of Gibraltar, with registered office at Suite 1, Bums House, 19 Town Range, Gibraltar ("GibCo").

### *Third resolution*

It is resolved to accept the subscription and the payment of all the new shares referred to above by the Sole Shareholder through the contribution described below.

#### *Description of the contribution*

The contribution in kind made by the Sole Shareholder, in exchange of the issuance of the new shares of the Company represents 5,001 (five thousand one) ordinary shares of GibCo with a nominal value of USD 1 (one United State Dollar) each, representing 100 % of its share capital valued at USD 28,904,772 (twenty-eight million nine hundred and four thousand seven hundred seventy-two United States Dollars).

The total value of the contribution of the Gibco Shares by the Sole Shareholder to the Company, which amounts to USD 28,904,772 (twenty-eight million nine hundred and four thousand seven hundred seventy-two United States Dollars), is allocated as follows;

- USD 5,780,950 (five million seven hundred eighty thousand nine hundred fifty United States Dollars) to the share capital; and

- USD 23,123,822 (twenty-three million one hundred twenty-three thousand eight hundred twenty-two United States Dollars) as share premium.

of which USD 578,095 (five hundred seventy-eight thousand ninety-five United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve.

#### *Evaluation of the contribution*

The net value of the contribution is USD 28,904,772 (twenty-eight million nine hundred and four thousand seven hundred seventy-two United States Dollars). Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of share contribution value dated 18 March 2008, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

#### *Evidence of the contribution's existence:*

Proof of the contributions' existence has been given to the undersigned notary.

#### *Capital duty*

Considering that the contribution in kind of the Gibco Shares concerns a contribution in kind consisting of shares representing 100% of the share capital of a capital company incorporated in the European Union, whereby the Company will hold 100% of the share capital as shareholder (and hence more than 65%), the Company expressly requests, for the contribution described above made by the Contributor, the application of Article 4.2 (four-two) of the Luxembourg law dated 29 December 1971 as amended, which provides for capital duty exemption in such case.

#### *Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend article 8 of the Company's articles of association to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at USD 32,601,950 (thirty-two million six hundred one thousand nine hundred fifty States Dollars), represented by 652,039 (six hundred fifty-two thousand thirty-nine) shares with a nominal value of USD 50 (fifty United States Dollars) each."

#### *Valuation in Euro*

For all purposes the net value of all the Gibco shares is valued at EUR 18,327,767.- (eighteen million three hundred twenty-seven thousand seven hundred sixty-seven euro).

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 6,150.- (six thousand one hundred and fifty euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire de l'Associé Unique de «CLIFFS INTERNATIONAL LUX IV», une «société à responsabilité limitée», ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, le 22 août 2006, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.195, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 291 daté du 2 mars 2007 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été dernièrement modifiés suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, le 12 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1586 daté du 28 juillet 2007.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marc PROSPERT, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Charles DE KERCHOVE, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

1.- L'Associé Unique, CLIFFS INTERNATIONAL LUX II, une société à responsabilité limitée constituée conformément au droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L - 1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, («l'Associé Unique»), est dûment représenté par Charles DE KERCHOVE, préqualifié, suivant une procuration donnée sous seing privé. Le nombre de parts sociales détenues par l'Associé Unique est reporté sur la liste de présence. Cette liste et les procurations, signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 536.420 (cinq cent trente six mille quatre cent vingt) parts sociales de 50 USD (cinquante dollars américains) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, et dont l'Associé Unique déclare expressément avoir été valablement et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du Jour:*

1.- Renonciation au droit de convocation;

2.- Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 5.780.950 USD (cinq millions sept cent quatre-vingt mille neuf cent cinquante dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 26.821.000 USD (vingt-six millions huit cent vingt-et-un mille dollars américains) à 32.601.950 USD (trente-deux millions six cent un mille neuf cent cinquante dollars américains) par l'émission de 115.619 (cent quinze mille six cent dix-neuf) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 50 USD (cinquante dollars américains) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant global de 23.123.822 USD (vingt-trois millions cent vingt-trois mille huit cent vingt-deux dollars américains) dont 578.095 USD (cinq cent soixante-dix-huit mille quatre-vingt-quinze dollars américains) sont alloués à la réserve légale;

3.- Souscription et paiement par l'Associé Unique de 115.619 (cent quinze mille six cent dix-neuf) nouvelles parts sociales de la Société au moyen d'un apport de toutes les parts sociales détenues par l'Associé Unique dans Cliffs (Gibraltar) Mather II Limited à la Société;

4.- Modification subséquente de l'article huit des statuts de la Société afin de refléter ces opérations; et

5.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Associé Unique de la Société, les résolutions suivantes ont été prises:

#### *Première résolution*

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

#### *Seconde résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 5.780.950 USD (cinq millions sept cent quatre-vingt mille neuf cent cinquante dollars américains), afin de le porter de son montant actuel de 26.821.000 USD (vingt-six millions huit cent vingt-et-un mille dollars américains) à 32.601.950 USD (trente-deux mille six cent un mille neuf cent cinquante dollars américains) par l'émission de 115.619 (cent quinze mille six cent dix-neuf) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 50 USD (cinquante dollars américains) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant global de 23.123.822 USD (vingt-trois millions cent vingt-trois mille huit cent vingt-deux dollars américains) dont 578.095 USD (cinq cent soixante-dix-huit mille quatre-vingt-quinze dollars américains) sont alloués à la réserve légale, la totalité devant être payée par l'apport à la Société de toutes les parts sociales (les «Parts Sociales de Gibco») détenues par l'Associé Unique dans Cliffs (Gibraltar) Mather II Limited, une société organisée conformément au droit de Gibraltar, ayant son siège social au Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar («GibCo»).

### *Troisième résolution*

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement de toutes les nouvelles parts sociales mentionnées ci-dessus par l'Associé Unique par le biais de l'apport décrit ci-dessus.

#### *Description de l'apport*

L'apport en nature effectué par l'Associé Unique, en contrepartie de l'émission de nouvelles parts sociales de la Société est composé de 5.001 (cinq mille et une) parts sociales ordinaires de GibCo ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune, représentant 100% de son capital social évalué à 28.904.772 USD (vingt-huit millions neuf cent quatre mille sept cent soixante-douze dollars américains).

La valeur totale de l'apport des Parts Sociales de Gibco par l'Associé Unique à la Société, qui s'élève à 28.904.772 USD (vingt-huit millions neuf cent quatre mille sept cent soixante-douze dollars américains) est allouée comme suit:

- 5.780.950 USD (cinq millions sept cent quatre-vingt mille neuf cent cinquante dollars américains) au capital social; et
- 23.123.822 USD (vingt-trois millions cent vingt-trois mille huit cent vingt-deux dollars américains) à titre de prime d'émission, dont 578.095 USD (cinq cent soixante-dix-huit mille quatre-vingt-quinze dollars américains) sont alloués à la réserve légale.

#### *Evaluation de l'apport*

La valeur nette de l'apport est de 28.904.772 USD (vingt-huit millions neuf cent quatre mille sept cent soixante-douze dollars américains). Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 18 mars 2008, qui restera annexée au présent acte notarié pour être soumis aux formalités d'enregistrement avec lui.

#### *Preuve de l'existence de l'apport*

Une preuve de l'apport a été fournie au notaire soussigné.

#### *Droit d'apport*

Considérant que l'apport des Parts Sociales de Gibco concerne un apport en nature consistant en 100 % du capital social d'une société de capitaux constituée dans l'Union Européenne, en vertu de laquelle la Société détiendra 100% (cent pour cent) des parts sociales comme associé (et en conséquence plus de 65%), la Société demande expressément, pour l'apport décrit ci-avant effectué par l'Apporteur, à bénéficier de l'application de l'article 4-2 (quatre-deux) de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, qui prévoit l'exemption des droits d'enregistrement dans un tel cas.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 32.601.950 USD (trente-deux millions six cent un mille neuf cent cinquante dollars américains), représenté par 652.039 (six cent cinquante-deux mille trente-neuf) parts sociales ayant une valeur nominale de 50 USD (cinquante dollars américains) chacune.»

#### *Evaluation en euros*

Pour tous besoins la valeur nette de toutes les parts sociales de Gibco est évaluée à 18.327.767,-EUR (dix-huit millions trois cent vingt-sept mille sept cent soixante-sept euros).

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation du capital, s'élève à environ EUR 6.150,- (six mille cent cinquante euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que, sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: PROSPERT; THILL; DE KERCHOVE - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 mars 2008, Relation GRE/2008/1410. — Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 avril 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008050093/231/227.

(080054711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

**Telesma, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R.C.S. Luxembourg B 22.323.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire et de la réunion du Conseil d'Administration en date du 6 mars 2008, les décisions suivantes ont été prises:

1) Les démissions de Monsieur Paul LUTGEN de ses fonctions de Président du Conseil et d'administrateur et d'ARMOR S.A. de sa fonction d'administrateur sont acceptées

2) Sont nommés jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2007.

- Luc BRAUN, demeurant professionnellement 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, administrateur et Président du Conseil d'administration et administrateur-délégué

- Horst SCHNEIDER, demeurant professionnellement 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, administrateur et administrateur-délégué

- FIDESCO S.A., avec siège social 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, administrateur

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008050294/504/21.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2008, réf. LSO-CO06374. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

**All-Sport International Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 39.673.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale*

- La démission des sociétés MADAS S.à.r.l, LOUV S.à r.l. et FINDI S.à r.l. de leurs mandats d'Administrateurs est acceptée.

- Monsieur Benoît PARMENTIER, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Madame Antonella GRAZIANO, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et Monsieur Olivier OUDIN, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommés nouveaux Administrateurs. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Luxembourg, le 10 décembre 2007.

Certifié sincère et conforme

ALL-SPORT INTERNATIONAL HOLDING S.A.

O. OUDIN / B. PARMENTIER

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008050279/795/22.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP02998. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

**Batitec S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4320 Esch-sur-Alzette, 18, rue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 75.581.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008050336/8302/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01372. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

**Art & Bois S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach.

R.C.S. Luxembourg B 114.699.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008050339/8302/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01325. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

**Oxylux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4002 Esch-sur-Alzette, rue de Belval.

R.C.S. Luxembourg B 10.227.

## EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue en date du 16 février 2007, que la société Deloitte S.A, RC B 67895, a été nommée en tant que Réviseur pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008050318/799/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02794. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

**Sinex Investment S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 112.855.

*Extrait des minutes du conseil d'administration de la société en date du 22 juin 2006*

Le conseil d'administration décide de nommer la société KPMG Audit, avec siège social au 31, allée Scheffer L - 2520 Luxembourg, en tant que réviseur externe de la Société. Leur mandat prendra fin à l'approbation des comptes au 31 Décembre 2006.

Luxembourg, le 27 mars 2008.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2008050288/536/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01524. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.